





















## Le taux officiel d'escompte

Le taux officiel d'escompte, ou taux d'escompte, est le taux d'intérêt auquel la Banque du Canada accorde des prêts à un jour aux principales institutions financières.

## Le taux officiel d'escompte est étroitement lié au taux cible du financement à un jour

Le taux officiel d'escompte est étroitement lié au taux cible du financement à un jour — le principal instrument dont la Banque se sert pour mettre en œuvre la politique monétaire.

Le taux cible du financement à un jour est le taux que la Banque souhaite voir appliquer par les grandes institutions financières qui participent au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) lorsqu'elles s'empruntent et se prêtent des fonds à un jour les unes aux autres pour régler leurs transactions à la fin de la journée.

Habituellement, le taux cible du financement à un jour se situe au point médian d'une « fourchette opérationnelle » d'une largeur d'un demi-point de pourcentage. Le taux officiel d'escompte correspond à la limite supérieure de cette fourchette. Si, par exemple, la fourchette opérationnelle va de 2,25 à 2,75 %, le taux cible du financement à un jour est de 2,50 %, et le taux officiel d'escompte, de 2,75 %. La limite inférieure de cette fourchette (2,25 %), elle, correspond au taux de rémunération des dépôts, soit le taux auquel la Banque du Canada rémunère les fonds à un jour que les participants au STPGV laissent en dépôt auprès d'elle.

Dans des circonstances exceptionnelles<sup>1</sup>, lorsque le taux cible du financement à un jour est à son plus bas

1 En avril 2009, la Banque a fixé le taux directeur à sa valeur plancher de 0,25 % et l'a maintenu à ce niveau jusqu'en juin 2010, appliquant des mesures de relance monétaire énergiques visant à stimuler l'économie canadienne à la suite d'un important choc d'origine externe lié à la crise financière et économique mondiale de 2007-2009.

niveau possible, c'est-à-dire sa valeur plancher, la largeur de la fourchette opérationnelle n'est que d'un quart de point de pourcentage (de 0,25 à 0,50 %). Dans ce cas, c'est la limite inférieure de la fourchette et non pas le point médian qui constitue le taux cible du financement à un jour, et ce taux est alors égal au taux de rémunération des dépôts (0,25 %). Par contre, le taux officiel d'escompte se situe toujours à la limite supérieure de la fourchette (0,50 %).

## Diminution de l'importance du taux officiel d'escompte dans la mise en œuvre de la politique monétaire

Au fil des années, la Banque du Canada a perfectionné la façon dont elle mène sa politique monétaire. Auparavant, le taux officiel d'escompte était défini différemment et jouait un rôle plus important dans la mise en œuvre de la politique monétaire.

Sous le régime actuel, la Banque du Canada signale clairement l'orientation qu'elle donne à sa politique monétaire en modifiant le taux cible de financement à un jour. Au même moment, elle rajuste de manière correspondante la fourchette opérationnelle et le taux officiel d'escompte. Depuis décembre 2000, la Banque suit un calendrier annuel de huit dates préétablies où elle annonce si elle modifie ou non le taux cible du financement à un jour.

On trouvera une description détaillée du cadre opérationnel normalement en vigueur dans le document intitulé *La mise en œuvre de la politique monétaire à l'ère du STPGV : notions de base.* 

Septembre 2012





















